



HAL
open science

Intensification de la sylviculture en Suède du Nord

Hubert Polge

► **To cite this version:**

Hubert Polge. Intensification de la sylviculture en Suède du Nord. 1974, pp.254-255.
10.4267/2042/20834 . hal-03395503

HAL Id: hal-03395503

<https://hal.science/hal-03395503>

Submitted on 22 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**PAR CES MOTIFS
LE TRIBUNAL :**

Statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort :
Déclare K... coupable, à Houppesville, le 2 août 1973, d'outrages à agent de la force publique, dans l'exercice de ses fonctions.

Et attendu qu'il y a en la cause des circonstances atténuantes.

En faisant application des articles 224 et 463 du Code pénal : condamne K... à deux cents francs d'amende et aux dépens.

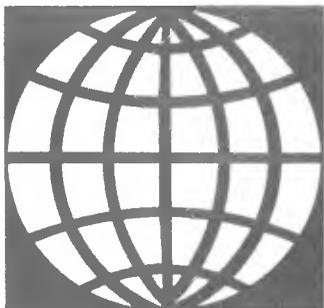
Dans la forêt domaniale Verte, à l'occasion de la constatation « d'introduction d'un véhicule en forêt, hors des chemins ordinaires », un agent technique de l'Office national des Forêts régulièrement assermenté fut insulté par un contrevenant qui le traita grossièrement et le qualifia de S.S.

Bien que cet agent dépende d'un établissement public à caractère industriel et commercial, le tribunal estima qu'il s'agissait d'un dépositaire de l'autorité et agent de la force publique et qu'il y avait lieu par suite d'appliquer l'article 224 du Code pénal, sanctionné de lourdes peines correctionnelles.

Il convient de remarquer que le texte qui sanctionne les outrages à l'encontre des gardes commissionnés des fédérations départementales de chasseurs n'est qu'un article contraventionnel : l'article R 40-2° du Code pénal qui s'applique aux « citoyens chargés d'un ministère de service public » et ne prévoit que des peines de police.

Le présent jugement a donc une importance de principe et considère les agents techniques de l'Office national des Forêts comme des agents de force publique ; il semble même que le tribunal n'ait fait aucune difficulté pour admettre cette thèse. Toutefois les circonstances atténuantes ont été admises et il s'en est suivi une application très modérée de la peine.

M. GAUTRET



chronique internationale

INTENSIFICATION DE LA SYLVICULTURE EN SUÈDE DU NORD

Après la Finlande, la Suède prend des mesures pour augmenter sa production forestière ; le but avoué de l'opération est d'atténuer le fléchissement futur de l'approvisionnement en bois qui est prévu à une échéance de 30 ou 40 ans et qui est consécutif à la pénurie actuelle de forêts jeunes ou d'âge moyen.

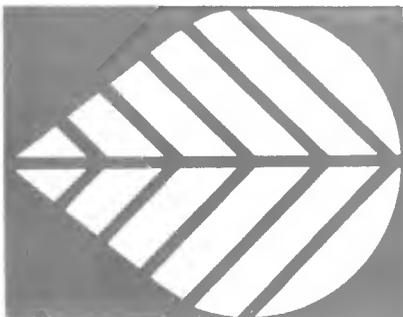
Seules les forêts de Suède du Nord sont concernées par ce projet auquel doivent être consacrés des crédits d'Etat qui doivent passer de 10 millions de couronnes à 40 millions de couronnes par an ; des subventions seront accordées en faveur d'opérations bien définies : aide à la régénération, pratique d'éclaircies dans de jeunes peuplements (ce qui constituera une véritable novation en forêt scandinave), drainage des terres boisées marécageuses ; en revanche,

et contrairement au projet finlandais correspondant, il n'est pas prévu d'aides de l'Etat pour l'apport d'engrais ou pour le drainage des terres tourbeuses. Enfin, un crédit d'incitation est réservé à la recherche et au développement des machines pour l'utilisation des déchets de bois : souches, branches et cimes.

Dans un tout autre domaine, le Bulletin d'information de l'Association suédoise des fabricants de pâtes et papiers d'où sont tirés ces renseignements, donne une indication assez étonnante : une usine de pâtes au sulfite, dont la production devait être arrêtée cette année, voit son existence prolongée en raison de la crise actuelle de l'énergie et du fait qu'elle fournit comme sous-produit de l'éthanol dont elle assure 20 % de la production suédoise.

On notera enfin avec intérêt que la Suède, qui est, comme chacun le sait, l'un des principaux pays fabricants de pâtes et papiers à l'échelle mondiale, se préoccupe très sérieusement de la récupération des vieux papiers dont le taux de réemploi n'est que de 28 % ; une importante Société prévoit la construction d'une usine spécialisée qui aura une capacité initiale en 1975 de 30 000 tonnes par an.

H. POLGE



les lecteurs écrivent

FORÊT NATURELLE = FORÊT VIERGE ? IDÉAL RÉALISABLE OU MYTHE DE L'ÉCOLOGIE ?

Il n'est peut-être pas inutile que j'apporte mon concours, pour appuyer le plaidoyer de M. Bourgenot, Directeur technique de l'Office national des forêts, pour une sylviculture rationnelle, dans son article « Forêt vierge et forêt cultivée (*Revue forestière française*, XXV, 5 - 1973), comme auraient pu le faire, ou l'ont probablement déjà fait dans cette revue, des forestiers ayant passé quelques années sous les tropiques.

M. Bourgenot répond sans doute à toute une campagne de presse contre l'exploitation et l'aménagement rationnel des forêts en futaies régulières, où l'écologie, devenue le cheval de bataille d'une opinion publique impulsive et passionnée, suscite les excès de certains néophytes fraîchement convertis à la biologie, voire même de scientifiques au demeurant fort compétents, qui font du tort à la cause qu'ils veulent défendre.

Dans un colloque d'écologie appliquée tenu fin 1972, M. Fourchy, Directeur régional honoraire de l'Office national des forêts pour la région Rhône-Alpes, avait ainsi ouvert le débat.

Il me paraît nécessaire d'appuyer la démonstration en démontant le mythe de la forêt naturelle, soit-disant immuable, c'est-à-dire devant toujours rester semblable à elle-même, telles ces réserves artistiques, qui deviennent à plus ou moins long terme des hospices de vieillards et d'infirmités.

L'opinion publique identifie cette forêt naturelle perdue à l'image archaïque de la forêt vierge, soit celle de notre vieux continent, disparue depuis belle lurette sous la hache des moines